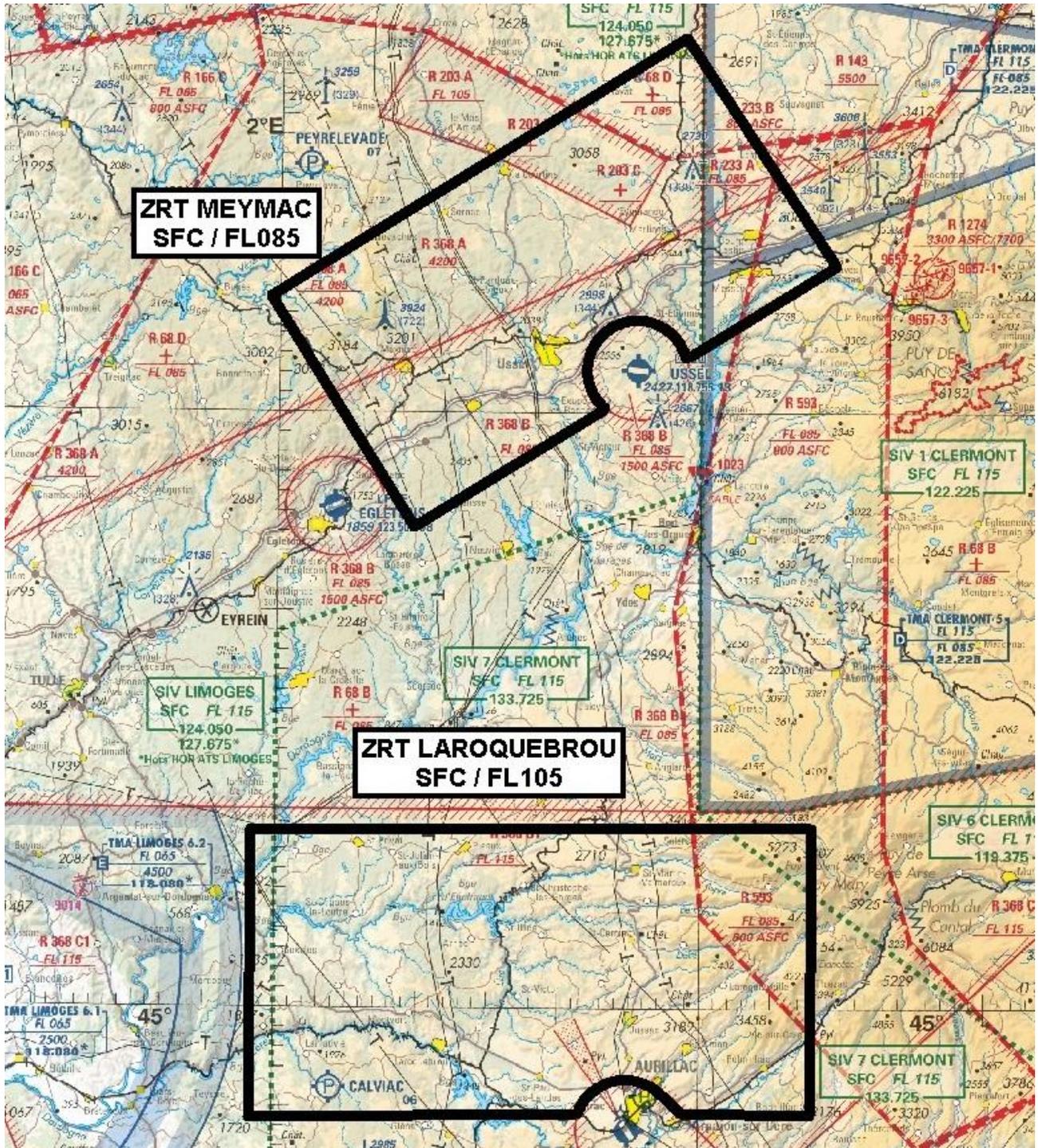


Objet : Création de deux Zones Réglementées Temporaires (ZRT) pour l'exercice AEGIS en région Centre
En vigueur : Du samedi 11 octobre au dimanche 19 octobre 2025

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Egletons LFDE, Ussel/Thalamy LFCU, Aurillac LFLW

ZRT LAROQUEBROU, ZRT MEYMAC



Extrait carte OACI au 1 / 500 000 - édition 2025

ACTIVITÉ
Exercice mettant en œuvre des hélicoptères de combat et de manœuvre, des aéronefs d'État sans équipage à bord et avion de tourisme (ESTER) comprenant des vols de basse, moyenne et haute altitude.

DATES ET HEURES D'ACTIVITE
<p>ZRT LAROQUEBROU : Activable H24 par NOTAM à J-2 : Du samedi 11 octobre à 1100 au dimanche 12 octobre à 2359. 5 créneaux de 2 heures maximum.</p> <p>ZRT MEYMAC : Activable H24 par NOTAM à J-2 : Du samedi 18 octobre à 0000 au dimanche 19 octobre à 2359. 5 créneaux de 2 heures maximum.</p>

INFORMATION DES USAGERS
<p>Activité réelle connue de : CLERMONT INFO : 133.725 MHz / 119.375 MHz / 122.225 MHz LIMOGES INFO : 124.050 MHz BORDEAUX CTL : 127.675 MHz (Hors horaires ATS LIMOGES)</p>

GESTIONNAIRE
Air Space Manager (ASM).

STATUT
<p>ZRT LAROQUEBROU : Zone Réglementée Temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.</p> <p>ZRT MEYMAC : Zone Réglementée Temporaire (ZRT) qui coexiste avec la portion des LF-R 203 A, B et C LA COURTINE et la LF-R 233 A et B BOURG LASTIC lorsqu'elles sont actives et se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.</p>

CONDITIONS DE PENETRATION
<p>CAM / CAG : contournement obligatoire sauf pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les aéronefs participant à l'exercice ; - les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après contact et accord du gestionnaire.

SERVICES RENDUS
CAG / CAM : information de vol et alerte rendus par les organismes de circulation aérienne habituels.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES	
<p>ZRT LAROQUEBROU</p> <p><u>Limites latérales</u> 45°08'53"N, 001°58'19"E 44°54'25"N, 001°58'26"E 44°54'40"N, 002°21'36"E arc horaire de 2.55 NM de rayon centré sur 44°53'51" N, 002°25'00"E 44°55'40"N, 002°27'31"E 44°54'43"N, 002°28'53"E 44°54'37"N, 002°37'52"E 45°09'04"N, 002°37'57"E 45°08'53"N, 001°58'19"E</p> <p><u>Limites verticales</u> SFC / FL105</p>	<p>ZRT MEYMAC</p> <p><u>Limites latérales</u> 45°35'47"N, 001°59'21"E 45°48'54"N, 002°28'54"E 45°37'24"N, 002°39'36"E 45°32'51"N, 002°29'10"E arc anti-horaire de 2.50 NM de rayon centré sur 45°32'09" N, 002°25'29"E 45°30'08"N, 002°23'02"E 45°24'12"N, 002°09'42"E 45°35'47"N, 001°59'21"E</p> <p><u>Limites verticales</u> SFC / FL085</p>

DISPOSITIONS PARTICULIERES
<p>Toutes les activités aériennes sportives et récréatives situées à l'intérieur des ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.</p> <p>Le dispositif Zone Centre sera inactif sur les créneaux d'activation possibles des ZRT.</p>

ORGANISME A CONTACTER	
<p><u>Avant l'activité :</u> CAPR : Téléphone : 06.61.53.10.25</p> <p>COMALAT/ Section espaces aériens : Téléphone : 01.73.95.22.83/84</p>	<p><u>Pendant l'activité :</u> Air Space Manager (ASM) : Téléphone : 07 87 23 57 66</p>